



# Municipalité de Saint-Gervais

## Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de Saint-Gervais

Date du scrutin 23 avril 2023

Par cet avis public, Mme Johanne Simms, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

### Poste de conseillère ou conseiller 2

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature aux jours et aux heures suivants :

Du 10 au 24 mars 2023

### Horaire

Lundi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Mardi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Mercredi	De 8h30 à 12h	De 13h à 17h
Jeudi	De 8h30 à 12h	De 13h à 16h30
Vendredi	De 8h30 à 16h30	

**Attention : le vendredi 24 mars 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 23 avril 2023, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 16 avril 2023, de 12 h à 20 h**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:**

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 19 mars 2023.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 3 avril 2023.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 17 avril 2023, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 21 avril 2023 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Diane Mercier.

SMC-1 (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99  
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5



150, rue Principale, Saint-Gervais (QC) G0R 3C0  
TÉL.: (418) 887-6116 | FAX: (418) 887-6312  
info@saint-gervais.ca | [www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)

AU COEUR DES GENS  
ET DE LEUR  
ENVIRONNEMENT



# Municipalité de Saint-Gervais

6. L'adjointe suivante a été désigné pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Diane Mercier
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : [dg@saint-gervais.ca](mailto:dg@saint-gervais.ca)

Téléphone : 418 887-6116

**Adjointe ou adjoint**

Adresse : [info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)

Téléphone 418 887-6116

**Signature**

Donné à Saint-Gervais le 2 mars 2023

Johanne Simms, Présidente d'élection

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public d'élection ci-haut, en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de mars 2023.

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

